

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2025/018

SEANCE DU 13 MAI 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	25

**Date de la Convocation**

07/05/25

**Date d'Affichage**

20/05/25

**Objet de la Délibération**

Acquisitions foncières Route de Cantalauze.

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des Loisirs, sous la présidence de M. Christophe Tountevich, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, SUC, DAGUES-BIE, PADRA, AITA, GOMES, FIERLEJ, MARC, RANCHET, PANAVILLE, DEGEILH, DOLAGBENU, SANDOVAL, DESCHAMPS, CUSIN.

**Absents** : Mme VITRICE, Mme MONFRAIX, M. CHONG KEE, Mme PERSYN.

Mme GARCIA procuration à Mme RANCHET

M. MEYER procuration à M. PANAVILLE

Mme RECH procuration à M. AITA

Mme EVEN procuration à Mme PADRA

Mme DASSENOY procuration à M. SUC

Mme LEROUX procuration à M. TOUNTEVICH

M. SARICA procuration à M. DOLAGBENU

**Secrétaire** : Mme PADRA

Suite à la création d'un cheminement piétonnier le long de la route de Cantalauze, Monsieur le Maire expose la nécessité d'acquérir les emprises foncières indispensables à la réalisation de cet ouvrage.

Il s'agit des parcelles cadastrées suivantes :

N° PARCELLE	PROPRIETAIRE	ADRESSE	CONTENANCE
AR 135	Mme ULRICH Sarah Mr FOUCHARD Florian	9B route de Cantalauze	8
AR 137	Mr VIE Nicolas	9 Route de Cantalauze	14

Les parties se sont entendues sur un prix d'acquisition fixé à 1 euro par parcelle.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint à effectuer toutes les démarches pour acquérir les parcelles cadastrées ci-dessus moyennant le prix d'un euro et de les classer dans le domaine public communal,
- Précise que les frais de notaires seront à la charge de la commune.

La secrétaire de séance  
Claudie Padra



Ainsi fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme,

M. le Maire,  
Christophe Tountevich

